

POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES SANS-ABRIS ET MAL LOGÉES, UNE SOLUTION EXISTE, L'APPLICATION DE LA LOI DE RÉQUISITION ! MOBILISONS-NOUS !



Pétition

La trêve hivernale des expulsions arrive mais la situation reste dramatique à Toulouse. **Avec le service public du PAIO sous pression** et dont l'Etat avec la mairie veulent la fermeture, mettant encore plus en danger les sans-abris souhaitant sortir de la rue, **Toulouse reste la capitale de l'indignité**. La mobilisation récente a permis une **victoire juridique en suspendant la fermeture de ce service essentiel** mais tout reste temporaire vu le désengagement financier de l'Etat

A Grenoble, la mairie sous pression des associations s'apprête à lancer la réquisition de bâtiments vides cet automne pour y loger des personnes sans-abris. Le maire de Toulouse, **Jean-Luc Moudenc**, et la préfecture préfèrent détourner les yeux en minimisant la situation sociale. **Ils refusent d'appliquer cette loi !** Le nombre de ménages expulsés s'ajoute aux 330 000 personnes sans domicile fixe, aux **2,6 millions de demandeurs de logement social et aux 93 000 ménages prioritaires DALO non relogés**. Alors que la puissance publique devrait protéger les personnes les plus fragiles, le vote de la loi Kasbarian - régressive en matière de prévention des expulsions - a fragilisé 30 ans d'avancées dans ce domaine.

UNE SITUATION INACCEPTABLE

Les chiffres des personnes à la rue parlent d'eux-mêmes (en Novembre 2024) :

- 450 hommes seuls
- 118 femmes seules
- 240 familles (dont 150 mères seules avec enfants)
- 46 000 logements vides (privés et publics) dont 900 détenus par des investisseurs ou promoteurs et 4 400 vacants depuis + de 2ans, 243 500 m² de bureaux inoccupés (LOVAC 2021)

Ces données, issues du Samu Social 115, sont sous-évaluées. **Seulement 8 % des demandes obtiennent une réponse positive**. Les dispositifs d'urgence sont débordés, et même les bénéficiaires de droits comme le DALO restent sans solution faute de budgets et de respect des décisions de justice. En parallèle, la construction de logement sociaux a été mise au point mort par choix budgétaire. Pire, les logements sociaux sont prévus à la destruction par millier dans la métropole.



Les mineurs non accompagnés (MNA) sont particulièrement vulnérables : souvent jugés arbitrairement majeurs, ils sont exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et laissés à la rue, soumis à des expulsions et au contrôle de la Police aux frontières (PAF). Ces pratiques s'inscrivent dans le contexte du durcissement des dernières lois anti-immigration, dont la plus récente a été saluée comme une « victoire idéologique » par l'extrême-droite.

LA LOI DE RÉQUISITION : UN OUTIL EXISTANT MAIS IGNORÉ



Pourtant, une solution existe : la loi de réquisition de 1945. Elle permet de mobiliser des logements vacants pour répondre aux urgences sociales sans spolier les propriétaires. Depuis 1945, plus de 120 000 logements ont été réquisitionnés en France.

Des exemples montrent que cette loi est applicable :

- À Paris (1994), Jacques Chirac a réquisitionné des habitations pour les mal-logés.
- À Montreuil (2018), des familles précaires ont été relogées dans des logements vides, appartenant à de grands groupes.
- À Marseille (2018), la mairie a temporairement relogé des sinistrés grâce à des bâtiments vacants.

Dans l'agglomération toulousaine, les logements vacants ne manquent pas ! L'ensemble des associations, syndicats et organisations politiques signataires de cette tribune appellent donc à la mobilisation citoyenne pour l'application de la loi de réquisition ! Les pouvoirs publics (Mairie, Département, Préfecture) et les institutions (bailleurs sociaux) doivent prendre la mesure de la situation et répondre à l'urgence sociale. Pour en finir avec l'immobilisme vis-à-vis de cette crise humanitaire et en soutien aux luttes des mal logé-e-s et sans abris, ensemble, associations, syndicats et citoyen-nes, exigeons la réquisition immédiate des logements vacants et l'application de la Loi !

**Face à l'urgence, seule l'application de la loi de réquisition permettra de garantir le droit fondamental au logement.
Contre le mal logement et au nombre croissant de sans-abris, plus de demi-mesures : réquisition maintenant !**

**Le Samedi 11 octobre 2025, c'est le 80ème anniversaire de l'ordonnance de réquisition des bâtiments,
fêtons le ensemble et exigeons son application !**

RASSEMBLEMENT-ACTION POUR L'APPLICATION DE LA LOI SAMEDI 11 OCTOBRE A 14H RENDEZ-VOUS METRO ESQUIROL

Signataires : Utopia 56, Toulouse Anti Précarité (TAP), DAL 31, Médecins Du Monde, RESF 31, ATTAC Toulouse, CPES31, Assemblée des quartiers 31, Collectif des Architectes Contre les Démolitions, Libre Pensée 31, UD CGT31, Solidaires 31, FSU 31, France Insoumise 31, NPA l'Anticapitaliste, PEPS31, Révolution Permanente, Les Écologistes Toulouse, Victoires Populaires Haute-Garonne

